

AA048

EXPERTISE

2 jours 14 heures

1 470 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Clauses de réassurance

Maîtriser et mettre en œuvre les diverses clauses utilisées en réassurance

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser et analyser les clauses de réassurance.
- Mettre en application les diverses clauses utilisées dans les conventions de réassurance.

PROGRAMME

A. CLAUSES PERMETTANT DE DÉFINIR CLAIREMENT LA COUVERTURE DE RÉASSURANCE

1. Clause de définition du risque
2. Clause de définition du sinistre
 - a) sinistre individuel
 - b) événement
3. Clauses d'exclusions

B. CLAUSES MODIFIANT LE PARTAGE DES SINISTRES OU DE LA PRIME

1. Dans les traités proportionnels
2. Dans les traités non proportionnels
 - a) notion d'aggregate :
 - clause de franchise annuelle
 - limite aggregate
 - autres notions
 - b) clause de reconstitution de garantie
 - c) clauses spécifiques au développement long :
 - clause de stabilisation
 - clause de rente indexée
 - clause de partage des intérêts
 - d) clauses spécifiques à d'autres branches comme l'interlocking clause

PUBLIC

- Gestionnaires de traités réassurance dommages
- Souscripteurs réassurance dommages
- Chargés d'études techniques réassurance dommages

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes AA012

POINTS FORTS

Les participants s'exercent à la mise en œuvre de clauses spécifiques de réassurance.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de la réassurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05A - Souscription des risques non standard

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation